

Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires

 Niveau d'étude visé BAC +6	 Diplôme Diplôme d'études fondamentales vétérinaires	 Domaine(s) d'étude Médecine vétérinaire, Élevage et productions animales, Éthique et protection animale, Santé animale, Santé publique vétérinaire, Sciences animales, Sécurité des aliments	 Accessible en Formation initiale, Formation continue	 Établissements Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
---	--	---	---	---

Présentation

Cet enseignement théorique et pratique sur 5 ou 6 ans, en fonction de la voie d'accès, a pour particularité d'associer fortement la formation clinique et la formation par la recherche.

La formation initiale comporte deux parties :

- le tronc commun (4 à 5 ans selon la voie d'accès)
- l'année d'approfondissement

Les stages

Les stages font partie intégrante du cursus suivi par les étudiants de l'ENVT.

Le bon déroulement de cet exercice pédagogique (encadrement et validation) est assuré grâce à l'implication de l'ensemble de la communauté pédagogique.

Objectifs

La formation vise à acquérir une connaissance et une bonne compréhension :

- des sciences sur lesquelles reposent les activités des docteurs vétérinaires,
- de la biologie de l'animal sain,
- des méthodes d'élevage,
- des principes de prévention des maladies et de maintien des animaux ou de lots d'animaux dans des états de bien-être et de bonne santé tant physique que psychique,
- de l'étiologie, de la pathogénie, des signes cliniques, des lésions, de l'épidémiologie, du diagnostic, du pronostic, du traitement, de la prophylaxie et de la réglementation des principales maladies et troubles qui concernent les espèces habituellement rencontrées dans l'Union Européenne, notamment des maladies soumises à réglementation,

- des principes d'une utilisation responsable et raisonnée des médicaments, prenant en compte notamment les aspects liés à la santé publique ainsi qu'à l'environnement,
- des principes de maîtrise des risques sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire et en particulier de l'hygiène des aliments d'origine animale,
- des principes d'organisation des filières animales à l'échelle nationale, communautaire et internationale,
- des principes de la politique agricole commune et des organisations communautaires des marchés,
- des principes de l'organisation et du fonctionnement des entreprises et des systèmes de production en élevage animal,
- des principes des bonnes pratiques professionnelles,
- des principes de l'organisation des politiques sanitaires française, communautaire et internationale,
- des diverses structures de la profession vétérinaire,
- des principes de gestion des entreprises,
- des principes du management et de la détection et résolution de conflits.

Admission

Conditions d'admission

L'accès à l'école vétérinaire se fait par concours :

- Concours A, filière à suivre : classes préparatoires, BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre)
- Concours A TB, filière à suivre : classes préparatoires TB (technologie et biologie)
- Concours B, filière à suivre : licence générale ou professionnelle; concours accessible dès la L3 ; condition valider en fin d'année 180 ECTS ou la Licence pro
- Concours C, filière à suivre : BTSA, certains BTS ou DUT suivis éventuellement d'une année de préparation au concours (classe ATS Bio)
- Concours D, filière à suivre : Diplômés médecine, pharmacie, chirurgie dentaire ou inscrit en Master 2 dans les domaines scientifiques condition valider en fin d'année le Master
- Concours E, filière à suivre : 1ere année ENS Cachan Lyon et admis en liste principale au concours A ENV l'année précédente

Le nombre de places ouvertes et leur répartition par concours (et par options pour le concours A), sont fixés chaque année par décret du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Accès facilité aux moyens de candidater

Tous les détails sur <https://envt.fr/decouvrir-toutes-les-formations/formation-initiale/>

Pré-requis obligatoires

Classes préparatoires, BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre)

OU

Classes préparatoires TB (technologie et biologie)

OU

licence générale ou professionnelle

OU

BTSA, certains BTS ou DUT suivis éventuellement d'une année de préparation au concours (classe ATS Bio)

OU

Diplômés médecine, pharmacie, chirurgie dentaire ou certains Masters 2

Pré-requis recommandés

Se référer au le site du service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV) : <https://www.concours-agro-veto.net/>

Et après...

Poursuite d'études

Il est capable de recueillir, traiter et analyser des informations avec pertinence :

Il est capable de hiérarchiser et d'effectuer la synthèse de données :

- Il identifie et hiérarchise les données recueillies en tenant compte notamment de différents degrés de priorité et d'intérêt (animal, élevage, collectivité).

- Il identifie les informations complémentaires nécessaires à la prise de décision (diagnostique, thérapeutique, expérimentale...).

- Il relie avec logique les informations recueillies, les compare, les confronte à ses connaissances ou à son expérience.

- Il établit un diagnostic et évalue un pronostic argumenté, décide en fonction de l'urgence éventuelle, de critères réglementaires, scientifiques, éthiques, économiques et psychologiques, tout en identifiant les conséquences de ses propositions d'action.

- Il admet et fait comprendre l'incertitude à ses interlocuteurs.

- Il sait évaluer, autant que de besoin, ses jugements et ses décisions.

- Il a la capacité de décider à quel moment, dans sa démarche professionnelle il saura reconnaître ses limites de compétence et aura dans ce cas recours à un conseil, une aide ou une assistance professionnelle.

Il réalise ou supervise des gestes techniques :

- Il sait aborder et contenir un animal en toute sécurité pour l'animal ainsi que pour les intervenants (propriétaire, aides, lui-même...), dans le respect des règles du bien-être animal et de l'éthique ; de même, il sait donner toutes les instructions pour que d'autres intervenants puissent effectuer cette contention.

- Il sait réaliser un examen clinique complet, et en enregistrer les signes identifiés.

- Il sait proposer des examens complémentaires à l'examen clinique, les mettre en œuvre pour réaliser, conforter ou préciser son diagnostic.

- Il utilise tous les équipements à sa disposition, en particulier, les installations d'imagerie en ayant une connaissance des mesures de sécurité et en accord avec la réglementation en vigueur.

- Il sait collecter, préserver et conditionner pour le transport des échantillons (liquides biologiques, fèces, fragments tissulaires...) ; de même, il sait conduire les analyses élémentaires de laboratoire, interpréter les résultats obtenus que ce soit de celles qu'il effectue ou de celles qu'il demande

à un laboratoire tant à titre médical qu'au titre de l'hygiène des aliments.

- Il connaît et met en œuvre les principes de l'asepsie.

- Il sait évaluer les divers stades de la douleur et les maîtriser.

- Il sait réaliser une sédation, une anesthésie locale ou générale.

- Il connaît et met en œuvre les principes et gestes de la chirurgie courante.

- Il connaît et met en œuvre les principes et gestes de l'obstétrique.

- dans les situations d'urgence le vétérinaire, connaît l'attitude à tenir pour rendre des décisions appropriées à la situation rencontrée.

- Il sait mettre en place une thérapeutique adaptée (prescription, administration...).

- Il sait reconnaître les situations qui nécessitent le recours à l'euthanasie, mettre en œuvre les méthodes appropriées, de façon éthique, en étant capable d'apporter au propriétaire les explications nécessaires.

- Il sait réaliser un examen post-mortem à toutes fins utiles, effectuer, le cas échéant les prélèvements de tissus, les conserver et les adresser à un laboratoire compétent.

- Il connaît et fait respecter les contraintes sanitaires pour l'enlèvement et le traitement des cadavres et des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI).

Il communique et assure le suivi des dossiers.

Il assume ses responsabilités et remplit ses devoirs.

Insertion professionnelle

L'ENVT forme des vétérinaires, cadres de la Santé Animale et de la Santé Publique, exerçant une profession réglementée, dont la formation est régie par la directive européenne 2005/36/EC, déclinée en France par un référentiel professionnel et de diplôme. Les vétérinaires sont des médecins et chirurgiens des animaux, mais aussi des biologistes de haut niveau, spécialisés notamment en biologie animale.

Contact(s)

Autres contacts

dep@envt.fr

Infos pratiques

Autres contacts

dep@envt.fr

Lieu(x)

 Toulouse

Programme

Année 1

Semestre 5

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Anatomie 1	UE				6
Zoologie	UE				2
Biochimie	UE				4
Histologie	UE				4
Physiologie	UE				7
Anglais 1	UE				2
Stage Vétérinaire et territoires	UE				5

Semestre 6

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Infectiologie générale	UE				5
Productions animale et connaissance des races de ruminants	UE				3
Biostatistique - Epidémiologie	UE				5
Biologie moléculaire - Génétique - Connaissance races d'animaux de compagnie, de sport et de loisir	UE				5
Pharmacie, pharmacologie et toxicologie générales	UE				4
Bromatologie et Nutrition des Animaux domestiques	UE				5
Anglais 2	UE				2
Forum des métiers + Journée développement durable	UE				

Année 2

Semestre 7

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Anatomie 2 - Imagerie	UE				6
Anatomie pathologique générale - Biologie médicale	UE				4
Pharmacie, pharmacologie et toxicologie spéciales	UE				5

Elevage et bien-être des herbivores	UE	7
Elevage, Ethologie, Reproduction des carnivores	UE	6
Anglais 3	UE	2

Semestre 8

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Maladies infectieuses - Zoonoses - Maladies réglementées 1	UE				7
Maladies parasitaires 1	UE				3
Sémiologie	UE				5
Elevage et Maladies des porcs et volailles	UE				5
Anglais 4	UE				2
Stage "Projet"	UE				5

Année 3

Semestre 9

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Chirurgie des animaux de compagnie	UE				6
Anesthésie - Imagerie médicale	UE				
Médecine interne - Urgences - Soins intensifs - Ophtalmologie	UE				7
Dermatologie - Médecine préventive	UE				4
Maladies parasitaires, pisciculture, apiculture et envenimations	UE				
Pathologie des équidés	UE				4

Semestre 10

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Anatomie pathologique spéciale	UE				3
Hygiène et industrie des aliments 1	UE				6
Pathologie des Ruminants	UE				7
Pathologie de la Reproduction 2	UE				6
Thérapeutique	UE				2
Toxicologie clinique	UE				2
Biologie médicale	UE				2

Formation "Personne compétente en radioprotection" UE

Année 4

Groupes 1-8

Semestre B

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Economie et gestion de l'entreprise	UE				3
Hygiène et industrie des aliments 2	UE				5
Clinique des ruminants	UE				12
Clinique Aviaire et Porcine	UE				5
Stage en clinique des animaux de production et inspection en abattoir	UE				4
Formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire (FPOHS)	UE				

Semestre A

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Droit vétérinaire et déontologie	UE				3
Clinique des animaux de compagnie : Chirurgie - Anesthésie	UE				8
Clinique des équidés	UE				3
Clinique des Animaux de Compagnie: Médecine générale, médecine interne, médecine d'urgence et soins intensifs	UE				8
Clinique des Animaux de Compagnie - Médecine préventive - Consultations spécialisées	UE				6

Groupes 9-16

Semestre B

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Economie et gestion de l'entreprise	UE				3
Hygiène et industrie des aliments 2	UE				5
Clinique des ruminants	UE				12
Clinique Aviaire et Porcine	UE				5
Stage en clinique des animaux de production et inspection en abattoir	UE				4
Formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire (FPOHS)	UE				

Semestre A

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Droit vétérinaire et déontologie	UE				3
Clinique des animaux de compagnie : Chirurgie - Anesthésie	UE				8
Clinique des équidés	UE				3
Clinique des Animaux de Compagnie: Médecine générale, médecine interne, médecine d'urgence et soins intensifs	UE				8
Clinique des Animaux de Compagnie - Médecine préventive - Consultations spécialisées	UE				6